



**MÉMOIRE PRÉSENTÉ
DANS LE CADRE DES AUDIENCES PUBLIQUES DU BAPE**

**LES RÉPERCUSSIONS D'UN ÉCHANGE DE TERRAINS SUR LA
BIODIVERSITÉ ET L'INTÉGRITÉ
ÉCOLOGIQUE DU PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD**

Présenté par Madame Colette Anseau,
porte-parole du
Comité du patrimoine paysager estrien

1^{er} février 2005

« ...L'humanité peut vivre sans la science,
sans pain, seule la beauté lui est indispensable.
Tout le secret est là, toute l'histoire est là. »

Dostoievski

« Growth may be inevitable,
but ugliness is not. »

Scenic America

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

L'Estrée jouit d'un riche patrimoine paysager¹ moteur d'une foule d'activités économiques (tourisme, plein air, agrotourisme, sylviculture, acériculture, etc.). Cependant, au fil des ans, diverses interventions ont fréquemment conduit à une dégradation, à une banalisation ou à une transformation de nos paysages. Plusieurs facteurs sont responsables de cet état de situation : la méconnaissance du rôle écologique et de la valeur économique des diverses ressources naturelles régionales; l'absence d'informations en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine paysager; des pratiques d'aménagement parfois inappropriées; la divergence d'intérêts des multiples utilisateurs du territoire, etc.

Interpellée par la précarité de nos paysages, une quarantaine d'organismes régionaux tenait, en 2001, une rencontre de réflexion; d'un commun accord, il fut convenu d'élaborer une stratégie globale de protection et de mise en valeur de notre patrimoine paysager et ce, de concert avec le milieu. Le *Comité du patrimoine paysager estrien* (CPPE) fut donc créé (voir annexe 1). L'approche utilisée par ce comité, qui regroupe des gens de diverses tendances et secteurs, donne un caractère unique à cette démarche. Le fait d'avoir rassemblé ces gens dès le départ a permis d'engager le dialogue tout en exposant les diverses préoccupations de chacun.

Le CPPE vise d'abord et avant tout à sensibiliser, à informer et à échanger des informations avec les intervenants du milieu sur les notions de paysage et sur l'importance de le considérer dans toutes interventions d'aménagement du territoire (voir annexe 2). On fait référence tant aux paysages considérés comme remarquables, du quotidien, typiques et perturbés. Ayant une mission éducative, cette coalition d'une douzaine d'organismes a depuis piloté plusieurs activités :

- *Lancement public d'une tournée régionale de consultation populaire sur le patrimoine paysager* en octobre 2002;
- *Soirée-conférence* en janvier 2003 ayant pour objectif de sensibiliser la communauté et les instances décisionnelles à l'importance de préserver et de valoriser notre patrimoine paysager;

¹ La définition du concept de patrimoine paysager doit être perçue comme étant non seulement ce qui peut paraître beau aux yeux de certains, mais surtout ce qui est typique de l'histoire et de la culture estrienne. La définition du concept de patrimoine paysager fait référence à ce que l'on considère comme étant certaines composantes du patrimoine matériel, c'est-à-dire monuments, maisons, bâtiments historiques, religieux, industriels, agricoles, maritimes, sites, arrondissements, objets archéologiques, routes panoramiques, paysages urbains et ruraux, massifs forestiers, tunnels d'arbres, éléments de biodiversité (espèces végétales, animales, rares ou remarquables), plans d'eau, ciel nocturne, etc. Bien que faisant partie du patrimoine matériel, les œuvres d'art, les objets ethnographiques, les archives, les livres et les journaux anciens ne sont pas visés par ce projet, tout comme la notion de patrimoine immatériel (savoir-faire, patrimoines scientifique audiovisuel et artistique).

- *Tournée régionale de consultation populaire* en 2002 et 2003 dans les MRC de l'Estrie afin de dresser l'inventaire des éléments naturels typiques et distinctifs du territoire et d'identifier les problématiques, les enjeux ainsi que les besoins des communautés en matière de gestion, de préservation et de valorisation de leur patrimoine paysager. Cet exercice fut réalisé en étroite collaboration avec les MRC, les CLD (Centre local de développement), les SADC (Société d'aide au développement de la collectivité), les acteurs et intervenants locaux, les organismes concernés (à vocation environnementale, forestière, agricole, touristique, etc.) ainsi que les citoyens. Une présentation du bilan de cette tournée a été faite auprès de chacune des MRC.
- *Début de l'élaboration du site Internet du CPPE* à l'automne 2002 ayant comme objectif de présenter l'ensemble des informations recueillies lors des tournées auprès des MRC.
- *Forum régional* en avril 2004 à l'Université Bishop's de Lennoxville conviant les secteurs publics et privés ainsi que tous les participants des tournées régionales. Cet événement – animé par le géographe de renom Henri Dorion et auquel ont assisté 150 personnes – visait à connaître et à échanger sur ce qui se fait en région en terme de préservation et de valorisation du patrimoine paysager; et à réfléchir, en table ronde, sur les enjeux et les menaces liés au patrimoine paysager régional.

INTÉRÊT PORTÉ À CES AUDIENCES

La proposition du projet d'échange de terrains au parc national du Mont-Orford et des infrastructures qui y seraient éventuellement construites interpelle les membres du Comité du patrimoine paysager estrien (CPPE), puisque les caractéristiques paysagères de ce secteur en seront sans aucun doute affectées.

Nous voulons profiter de ces audiences pour que le paysage – un bien public – puisse trouver, ou retrouver, ses lettres de noblesse à titre de composante majeure non seulement dans tous projets de développement, mais aussi dans toute politique de développement durable que ce soit dans les secteurs résidentiel, économique, culturelle, touristique, etc. Nous reconnaissons que le développement touristique, industriel, commercial, résidentiel, etc. est essentiel à notre région, toutefois, nous désirons à titre d'organisme de sensibilisation, faire reconnaître l'importance et la valeur des paysages tout en reconnaissant le droit à la rentabilité, au bien-être et à la beauté.

Au Québec, nous ne manquons pas de loi, de règlement, de charte, de schéma d'aménagement, de plan d'urbanisme, de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), etc. pour, théoriquement, préserver nos paysages et notre patrimoine. Comme le rappelait en 1995 Monsieur Cyril Simard, ex-président de la Commission des biens culturels du Québec, « nous manquons probablement davantage de solidarité, car le patrimoine ne se sauvera pas s'il n'est pas approprié par la base, par la racine, par les gens mêmes qui le font ». Il en est de même des paysages.

Les initiatives pour protéger et mettre en valeur les paysages urbains et ruraux se multiplient aux États-Unis, en Europe et au Québec. Absente de la place publique québécoise il y a dix ans, la question du paysage est aujourd'hui un enjeu majeur pour le développement des collectivités et pour l'aménagement du territoire. La banalisation du territoire, l'uniformisation des lieux, la défiguration, la disparition des particularités locales, la mise en place d'infrastructures majeures, une absence de respect des particularités du milieu sont autant de facteurs qui ont contribué à l'augmentation de la sensibilité paysagère tant auprès de la population que des décideurs. Notre relation par rapport au territoire s'en trouve profondément modifiée dans la mesure où nous l'apprécions davantage pour ses qualités propres.

L'Estrie occupe une place privilégiée comme destination touristique. Ses campagnes verdoyantes, ses montagnes, ses lacs, ses panoramas pittoresques, son héritage bi-culturel et son occupation du sol (cantons) contribuent à consolider cette position. De plus, la présence de la forêt tant en milieu rural qu'urbain constitue un élément structurant primordial dans le paysage estrien. Au-delà de son rôle sur le plan environnemental, sa présence agit non seulement à titre de levier économique, mais contribue aussi au développement de la notoriété de la région, tant par la qualité de vie qu'elle procure, l'esthétisme rural unique et la qualité visuelle des paysages. La présence de ces attributs n'est pas étrangère au fait que l'Estrie soit devenue l'une des régions touristiques les plus prisées au Québec.

Rappelons que dans le domaine du tourisme, et sans doute plus que dans tout autre domaine, le paysage et la qualité de l'environnement constituent des facteurs déterminants dans le choix d'une destination et dans la détermination du lieu de résidence ou d'activités récréatives. À notre avis cette tendance lourde s'accroîtra puisqu'elle va au-delà d'une simple mode passagère. À cet effet, il est intéressant de constater, dans une étude réalisée en 1987 pour le compte de Tourisme Canada, que la beauté des paysages constitue le principal facteur dans le choix d'une destination. Les membres du CPPE sont donc très sensibles aux impacts à court et long termes que pourrait avoir le projet de Mont-Orford Inc. Nous sommes convaincus que le paysage est un facteur essentiel de la qualité de vie individuelle et sociale et que sa protection, sa gestion et son aménagement comportent des droits et des devoirs pour chacun, bref que c'est l'affaire de tous!

COMMENTAIRES ET RÉFLEXIONS D'ORDRE PAYSAGER LIÉS AU PROJET

Pour les membres du CPPE, l'éventuelle concrétisation de l'échange de terrains et la mise en place éventuelle des infrastructures proposées au parc national du Mont-Orford, devrait prendre en compte, dans une optique de développement touristique à long terme, une condition *sine qua non* : la notion de préservation de paysage.

La prudence et l'analyse rationnelle sont donc de mise, particulièrement pour un tel type de développement touristique. Rappelons que les beaux sites se font non seulement de plus en plus rares en Estrie, mais ils sont vulnérables et sont souvent développés dans des perspectives économiques à courte vue, la plupart du temps au détriment de la qualité

visuelle du paysage. La démonstration a été faite depuis longtemps que les notions de préservation de paysage, de tourisme et de qualité de l'environnement vont de pair. L'un ne peut exister sans l'autre. C'est dans cette optique que nous aimerions porter à votre attention certains éléments de réflexion qui, souhaitons-le, devraient être pris en considération par le promoteur dans l'éventuelle mise en place de ce projet et des infrastructures à y être aménagées. Étant donné les difficultés, voire l'impossibilité, de faire marche arrière lorsque des aménagements sont déjà réalisés, nos préoccupations d'ordre paysager se veulent davantage proactives que réactives.

Impacts visuels sur le paysage de l'éventuel projet de Mont-Orford Inc.

Nous sommes d'avis que dans l'étude d'impact pour la mise en place d'un projet de telle envergure, il est indispensable de prendre en considération certains critères visuels.

- Protéger les accès aux points de vue intéressants. Un paysage touristique, comme celui du parc national du Mont-Orford, particulièrement ses sommets, se distingue par la présence de percées visuelles d'une certaine longueur. Les paysages rapprochés et éloignés sont autant d'éléments qui devront être protégés. La construction prévue de bâtiments au pied de la montagne aura un impact dans la mesure où ils peuvent devenir des obstructions aux plus belles percées visuelles, et par conséquent modifier la qualité du paysage. Les pressions étant de plus en plus fortes sur les sites offrant des vues panoramiques, les percées visuelles du haut de la montagne ne doivent pas être entravées par ces nouvelles constructions, par les nouvelles aires de stationnement prévues ou par tout autre aménagement d'envergure;
- Localiser le projet de façon à favoriser son intégration au milieu bio-physique;
- Prendre les mesures nécessaires afin d'éviter et d'atténuer, le cas échéant, les impacts des éléments indésirables, tels les aires de stationnements, les lignes de distribution, etc.;
- Éviter tout type de développement sur les pentes abruptes susceptibles à l'érosion;
- Éviter, pour les aménagements prévus, les contrastes de matériaux, de volume, de couleurs et de forme tout en respectant le caractère de la région;
- Les constructions en hauteur devront respecter les éléments verticaux les plus élevés, tels que la hauteur des arbres;
- Prendre les mesures nécessaires pour préserver à l'entrée du projet prévu la qualité visuelle du milieu forestier en place.

Affichage

On ne peut parler de protection des paysages sans parler de l'affichage. La rencontre entre affichage et paysage est, en maintes occasions conflictuelles par la façon avec laquelle les panneaux s'imposent dans l'environnement, tant urbain que rural. S'il n'opte pas pour la signalisation normalisée gérée par la Société québécoise de promotion touristique, dont les panneaux bleus s'intègrent relativement bien au paysage, le promoteur devra porter une attention particulière sur la façon avec laquelle il entend trouver un équilibre entre la promotion de son produit et les préoccupations paysagères.

Éclairage

Les membres du CPPE sont d'avis que le promoteur devrait prendre en considération, dans une éventuelle mise en place de son projet, les aspects reliés au mode d'éclairage. Depuis quelques années, on reconnaît que les préoccupations quant aux modes d'éclairage- éclairer moins et mieux- sont de plus en plus fortes. La pollution lumineuse devient une problématique au Québec qui s'accroît à chaque année. Les enjeux écologiques reliés aux impacts de pollution lumineuse prennent encore plus d'importance en Estrie en raison de la présence de l'ASTROLab du Mont-Mégantic. Rappelons que la pollution lumineuse dans la région de Mégantic a doublé au cours des 20 dernières années. C'est dans ce contexte que les membres du CPPE incitent le promoteur à prendre en considération les enjeux fonctionnels (sécurité des piétons), esthétiques et écologiques dans la mise en place de l'éclairage, d'autant plus que le projet serait situé aux limites du parc national du Mont-Orford.

Valeur économique du paysage

Dans tout projet de développement, la valeur économique du paysage est, à maintes reprises escamotée, l'actualité récente au Québec et en Estrie en matière d'architecture démontre que ces considérations ne font pas le poids face à l'argumentaire économique! Pourtant on reconnaît de plus en plus la relation directe entre le paysage et la vitalité de l'industrie touristique. On sait que le visiteur et le villégiateur sont de grands consommateurs de paysages. On peut supposer que l'attrait de la région d'Orford et de la valeur foncière de ses résidences secondaires seraient sans doute atténués si la qualité de l'eau de ses lacs et la beauté de ses paysages étaient dans un état de banalisation ou dégradation avancée!

Le Vermont, qui est à nos portes, est non seulement le premier à avoir introduit la notion de paysage dans un cadre législatif mais aussi l'un des quatre États américains à interdire complètement depuis 1968 l'affichage publicitaire le long des routes. Le *Vermont Land Use Regulatory Act* concerne les grands projets et l'impact de ceux-ci sur l'environnement et le paysage. La mise en place de ce cadre législatif, contrairement aux craintes du départ, n'a pas empêché le développement de l'activité touristique dans cet État. Mont-Orford Inc. devrait donc reconnaître, à titre de promoteur privé, que la prise en compte du paysage ne doit pas être interprétée comme une contrainte en soi, mais plutôt comme un solide engagement envers le patrimoine naturel d'Orford.

Se reconnaître...

Ce projet, pour avoir un pouvoir d'attraction fort et durable, devrait préserver à la montagne et à son environnement son identité et son authenticité. Cela signifie de ne jamais perdre de vue l'identité sociale, culturelle et économique de la région de Magog-Orford tout en y protégeant l'environnement naturel, social et culturel. Et surtout d'accorder au visiteur sa juste place, et non toute la place.

LISTE DES PARTENAIRES FINANCIERS ET TECHNIQUES

Partenaires financiers et techniques
Février 2005

Le département de biologie de l'Université de Sherbrooke

Tourisme Cantons-de-l'Est

Ministère des Transports

Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Fédération de l'UPA-Estrie

Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie

The Eastern Townships Research Centre

Le département de géographie et télédétection de l'Université de Sherbrooke

Le Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et des cours d'eau de l'Estrie et du haut bassin de la St-François (RAPPEL)

Conseil de la culture de l'Estrie

Hydro-Québec

Conseil régional de l'environnement de l'Estrie

ANNEXE II

PLAN D'ACTION 2005

ACTIVITÉS	ÉCHÉANCIER	RESPONSABLES	ACTIVITÉS DE COMMUNICATION
Élaboration et diffusion d'une campagne de sensibilisation et d'information dans les médias régionaux et locaux et par le biais d'une soirée-conférence traitant de l'importance de protéger et mettre en valeur le patrimoine paysager estrien	<u>Diffusion</u> : Février à mai 2005	Chargé de projet + 12 bénévoles professionnels (biologiste, ingénieur forestier, agronome, sylviculteur, environnementaliste, etc.)	Lancement de la campagne par des rencontres de presse Diffusion de capsules radio et télé Publication de chroniques Soirée-conférence le mardi 10 mai 2005
Conception d'un site Internet d'informations et d'échanges traitant du patrimoine paysager estrien	<u>Mise en ligne</u> : Septembre 2005	Chargé de projet + 1 concepteur	Lancement officiel du site à l'automne 2005 à l'occasion d'une conférence de presse
Rédaction d'une Charte du patrimoine paysager estrien Cette charte est un outil visant à sensibiliser les intervenants à la valeur des paysages lors de toutes interventions entreprises par des citoyens et des décideurs publics et privées.	<u>Rédaction préliminaire</u> : Août 2004 à décembre 2005 <u>Validation</u> : Janvier 2005 à janvier 2006	Chargé de projet + bénévoles professionnels (biologiste, ingénieur forestier, agronome, sylviculteur, environnementaliste, etc.)	Validation de la Charte par l'entremise d'une tournée éventuelle débutant à l'automne 2005
Mise sur pied d'un comité-conseil qui aura comme principal mandat d'éclairer le CPPE quant à des dossiers sollicitant une certaine expertise en matière de paysage, entre autres, la conception de la charte.	<u>Début des activités du comité-conseil</u> : Février 2005	Chargé de projet + bénévoles professionnels (aménagement, ingénieur forestier, agronome, architecte, etc.)	Invitations personnalisées aux organisations ciblées Communiqués, au besoin, des activités et des décisions de ce comité
Élaboration d'un Guide de sensibilisation à l'intention des ingénieurs et techniciens forestiers, qui mettra l'accent sur l'importance de la préservation de la qualité visuelle des paysages ruraux lors de travaux forestiers.	<u>Début des activités</u> Juin 2005	Chargé de projet + ingénieurs forestiers	Conférence de presse pour le lancement de l'outil
Lancement d'une campagne de membership à l'intention des citoyens, des entreprises, des municipalités, etc	<u>Début des activités</u> Mai 2005	Chargé de projet	Sollicitation par courrier
Lancement d'un concours sur les plus beaux paysages de la région	<u>Début des activités</u> Février 2005	Chargé de projet + <i>La Tribune</i> et autres médias	Sollicitation par les médias